



REPUBLICQUE FRANÇAISE  
-----  
DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE  
-----  
VILLE DE TRILPORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SESSION ORDINAIRE  
Séance du 2 juillet 2020

**N°2020/44 : GARANTIE D'EMPRUNT AU FOYER REMOIS – CONTRAT 100724**

***L'an deux mille vingt le 2 juillet à 20H00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Trilport, se sont réunis au Gymnase du centre sportif de la Noyerie, sur une convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 26 juin 2020***

**Etaient présents : 23**

Mesdames, messieurs, Jean-Michel MORER, Michel EBERHART, Françoise VASSELON, Joaquim DA CRUZ, Annick PANE, Gérard MORAUX, Manuel MEZE, Laure SEVAT, Carole CARDOSO, Denise GONON, Luc AVELINE, Iphigénie ANGEBAULT, Séverine HEBERT, Azdine RAMDAN, Fathia BEN MABROUK, Ange AMBROSIO, Birgit SHRUFER, Jocelyne SERDOS, Serge MAGLIOZZI, Typhaine TOKPAN, Philippe RIERA, Geneviève CAIN, Eric KRAEMER

**Pouvoirs : 4**

Madame Francine BERTHAUX à madame Denise GONON, monsieur Jonathan LOZACH à madame Iphigénie ANGEBAULT, madame Cécile LAROYE à monsieur Michel EBERHART, monsieur Sébastien LASCOURREGES à monsieur Joaquim DA CRUZ

**Absents excusés : 2**

Messieurs Camille FASSI et Stide MARQUEZ

Monsieur Gérard MORAUX a été élu secrétaire de séance

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** l'avis de la commission Services aux citoyens/administration générale/Finances et Intercommunalité du 23 juin 2020,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

**VU** les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'article 2298 du Code civil ;

**VU** le contrat de Prêt N° 100724 pour un montant de 5.401.756 € en annexe signé entre la Société Anonyme le FOYER REMOIS, ci-après l'Emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations ;

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur le Maire,

Accusé de réception en préfecture  
077-217704758-20200702-2020-044DEL-DE  
Date de télétransmission : 07/07/2020  
Date de réception préfecture : 07/07/2020

**APRES** en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE**

**ACCORDE** par son assemblée délibérante sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement du Prêt n°100724 d'un montant total de 5.401.756 €, souscrit(s) par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de Prêt N°100724, constitué de 6 lignes du prêt.

Ledit contrat joint en annexe fait partie intégrante de la présente délibération.

**ACCORDE** la garantie de la collectivité pour la durée totale du Prêt jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

**S'ENGAGE** sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**S'ENGAGE** pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce Prêt.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Document déposé à la Sous-Préfecture de MEAUX

Le

Publié le

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Art. L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Maire,  
Jean-Michel MORER

